



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 101905

Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des salariés du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif. Dans ce secteur la valeur du point est bloquée depuis décembre 2010, soit depuis plus de six ans. Ce secteur est une richesse pour le territoire, qu'il convient d'encourager tant pour l'accompagnement des usagers et patients que pour les emplois qu'il génère localement. Alors que la loi de finances pour 2017 a créé le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) afin de soutenir l'emploi associatif, il souhaite connaître la position du Gouvernement dans le cadre de la conférence salariale annuelle des établissements et services sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif qui aura lieu prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101905

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 janvier 2017](#), page 165

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)